

PU-03-06-2010

GENDARMERIE NATIONALE

Groupement du GARD

Compagnie d'ALES

[REDACTED]

BTP [REDACTED]

Code Unité RY Année Nbre Coasjer Justice  
04747 00825 2010

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SAISINE

N° pièce N° feuille  
02 1/1

Nomin Libellé  
6305 ENTREE OU SEJOUR IRRÉGULIER D'UN ÉTRANGER EN FRANCE

Le jeudi 3 juin 2010 à 11 heures 20 minutes

Nous soussigné Gendarme [REDACTED], Agent de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED]

Sous la contrôle de : MDL/Chef [REDACTED], Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED]

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à [REDACTED] rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Ce jour à 11 heures 20, Mme K [REDACTED] se présente à notre unité suite à une convocation de nos services. Elle fait l'objet d'un arrêté en date du 14 octobre 2009 de la Préfecture du Gard qui l'oblige à quitter le territoire français.

L'intéressée d'origine Algérienne, n'est pas en mesure de nous présenter des documents autorisant son séjour en FRANCE.

Nous contactons les services des étrangers de la préfecture de NIMES qui confirme l'arrêté et la situation irrégulière de Mme K [REDACTED].

Mme K [REDACTED] est donc immédiatement placé en garde à vue dans nos locaux pour séjour irrégulier d'un étranger en FRANCE.

Dont procès-verbal fait et clos à [REDACTED] le 03 juin 2010 à 11 heures 30

L'Agent de Police Judiciaire

AB

Copie certifiée conforme à l'original  
l'officier de Police Judiciaire

